

Projet éducatif 2019-2022

École De La Broquerie



Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif.....	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	3
4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)	3
5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements.....	13
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles	14
7. Transmission et diffusion du projet éducatif	16
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif.....	16
9. Reddition de compte du projet éducatif.....	16
Annexe I : Principaux encadrements légaux.....	17

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!*, et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école De La Broquerie

2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Dans un premier temps, un comité de pilotage a été mis sur pied comprenant des membres du personnel enseignant et du soutien. Des consultations fréquentes sur l'évolution des travaux sont faites auprès des membres du personnel. De plus, le Conseil d'établissement a collaboré étroitement en analysant le travail et en émettant ses commentaires à chacune des étapes.

3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

À l'automne 2017, les parents, le personnel et les élèves du 3^e cycle ont été consultés dans le cadre du sondage *Tous Patriotes pour la réussite*. Ce sondage mettait en lumière le sentiment de sécurité, la relation école-famille, le climat organisationnel et la mobilisation du personnel. De plus, différents outils ont été utilisés afin de bien déterminer le contexte interne et externe tels que les tableaux de bord, l'indice IMSE du territoire et le site WEB de l'IDC. Finalement, le conseil d'établissement a décidé de procéder à des consultations supplémentaires en invitant les élèves à répondre à un sondage complémentaire au sujet du sentiment de sécurité.

4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

L'école De La Broquerie est située sur la rue de Jumonville à Boucherville, une municipalité comptant 41 675 habitants. L'établissement, adossé au parc Bois-de-Brouage, accueille les élèves des quartiers La Seigneurie, Sabrevois et Harmonie. Les élèves fréquentant les classes spécialisées proviennent de l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Patriotes. Dans la population bouchervilloise des 25-64 ans, 72,4 % des personnes détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Le revenu moyen des ménages avant impôts de la municipalité est de 151 659\$.

À Boucherville, 7,3 % de la population détient un statut d'immigrant. Dans les foyers, la population parle majoritairement le français à la maison, 94,3% versus l'anglais, 2,7 %. Par ailleurs, des familles communiquent dans les deux langues officielles, 1% et 2 % des habitants de la ville parlent une autre langue que le français ou l'anglais.

Selon les prévisions ministérielles, la clientèle scolaire de la ville de Boucherville serait en légère décroissance sur les cinq prochaines années. Cependant, au cours des dernières années, nous constatons que la clientèle est en réalité légèrement plus élevée que les prévisions. En effet, en 2015-2016, il y avait 45 élèves de plus que les prévisions, en 2016-2017, 46 de plus, en 2017-2018, 16 de plus alors qu'en 2018-2019, 68.

Boucherville	Pré-scolaire 5 ans			1 ^o année			2 ^o année			3 ^o année			4 ^o année			5 ^o année			6 ^o année			Total
	Élève	Gr.	Disp.	Élève	Gr.	Disp.	Élève	Gr.	Disp.	Élève	Gr.	Disp.	Élève	Gr.	Disp.	Élève	Gr.	Disp.	Élève	Gr.	Disp.	primaire
<i>Prévisions 18-19 (oct. 17)</i>	335	18	7	308	14	0	377	16	7	363	14	1	383	15	7	422	17	20	388	15	2	2241
2018-2019	360	19	1	330	16	19	397	18	25	370	16	37	389	16	16	426	18,5	41	397	16,5	23	2309
2019-2020	305	17	18	360	17	14	330	14	6	397	16	19	370	16	37	389	16	16	426	18,5	41	2272
2020-2021	308	17	15	305	14	3	360	15	0	330	13	8	397	16	19	370	16	37	389	16	16	2151
2021-2022	334	18	8	308	14	0	305	13	7	360	14	4	330	13	8	397	16	19	370	16	37	2070
2022-2023	323	17	0	334	16	18	308	13	4	305	12	7	360	14	4	330	13	8	397	16	19	2034

- **Indice du seuil de faible revenu SFR :**

Le SFR correspond à la proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu.

Les seuils de faible revenu (SFR) sont des limites de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion des familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles, en tenant compte de la taille de la famille et du milieu de résidence (région rurale, petite région urbaine, grande agglomération, etc.). Les écoles sont répertoriées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.

- **Indice du milieu socio-économique : IMSE**

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) calcule annuellement un indice de milieu socio-économique (IMSE) pour chaque école. Les écoles sont répertoriées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé. L'IMSE est composé de deux variables, soit la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents, lesquelles ressortent comme les variables les plus significatives de la non-réussite scolaire.

Au cours de la dernière année, l'école De La Broquerie a vu son IMSE passer de 1 à 2 et l'indice de seuil du faible revenu est pour sa part passé de 4 à 5.

L'école travaille en collaboration avec différents partenaires. Ces derniers sont :

- La maison des Jeunes
- La ville de Boucherville
- Le Centre d'Action Bénévoles
- Le Centre d'entraide Boucherville
- La Maison des enfants de la Montérégie

- La Société canadienne du cancer (Trottibus)
- Le CISSS Montérégie Est
- Les Caisses Desjardins
- Le service de police de l'agglomération de Longueuil
- Le réseau de transport de Longueuil
- Les centres de la petite enfance de la ville de Boucherville
- Le réseau des Établissements verts Brundtland
- Le club de Judo de Boucherville
- Le club de natation Mustang

ENVIRONNEMENT INTERNE

Nombre d'élèves :	382
Service de garde :	276
Service de dîneurs :	91
Rang décile IMSE :	2
Rang décile SFR	5
Nombre d'employés :	60
Services offerts :	<ul style="list-style-type: none"> — 16 groupes d'enseignement régulier du préscolaire à la 6^e année et deux classes d'enseignement spécialisé pour le développement du langage et de la communication — Service de garde (matin, midi, soir) — Service des dîneurs

L'école De La Broquerie a été construite en 1967. Au fil des ans, des travaux d'amélioration ont été effectués, notamment le remplacement des fenêtres (2009), la réfection de la toiture (2009), le remplacement des surfaces de plancher en tuiles (2017-2018), la modification du système de chauffage pour convertir le système à l'huile vers le gaz naturel et les travaux de peinture au niveau de tous les locaux (2017-2018). Le niveau de désuétude du bâtiment est de C ce qui signifie acceptable. Les marques du temps sont évidentes au niveau des salles de toilettes qui mériteraient d'être rénovées.

Parmi les 382 élèves, on en compte 38 nés hors Québec et dont 30 parlent une langue maternelle autre que le français à la maison.

Dans l'école, 5% des élèves sont identifiés HDAA parmi lesquels 1,5% sont intégrés dans les classes régulières. Au total, 65 élèves bénéficient d'un plan d'intervention.

L'école De La Broquerie porte fièrement le statut d'Établissement Vert Brundtland. Les élèves et le personnel s'impliquent activement en posant des actions écologiques concrètes.

Un sondage complété par les parents, les employés et des élèves du 3^e cycle à l'automne 2017 dans le cadre du *Plan d'engagement vers la réussite* a permis de documenter leur perception, notamment au regard de la communication école-famille, de la mobilisation du personnel et du climat sain, stimulant et sécuritaire. À la suite du sondage, une analyse a été faite afin de comparer les résultats de notre établissement à ceux de l'ensemble de la commission scolaire.

Climat sain, stimulant et sécuritaire

Le niveau de satisfaction des élèves relativement au climat sain et stimulant est élevé. Par exemple, les élèves perçoivent que les attentes de l'école à leur égard sont hautes (capacité à donner le meilleur d'eux-mêmes) (9,36) et que tout le personnel de l'école veuille leur réussite (9,06; ensemble des élèves des écoles 7,99). Les élèves perçoivent aussi que leur environnement est stimulant (8,08) et trouvent que les enseignants utilisent différentes méthodes d'enseignement (9,20). Les enfants mentionnent aimer leur école (8,81). La cote des parents concernant la question sur la recommandation de l'école de leur enfant à une autre famille est de 8,16.

En ce qui a trait au sentiment de sécurité, la perception des parents (8,85) est similaire à celle des parents pour l'ensemble de la commission scolaire (8,84). Chez les élèves, cette perception est favorable concernant leur sentiment de sécurité à différents endroits fréquentés à l'école tels que les salles de classe (9,31), le gymnase (9,25), la salle des repas (8,76), les couloirs (8,87) et le service de garde (8,19). Toutefois, ce sentiment de sécurité est plus faible à d'autres endroits tels que le terrain de l'école (8,07), l'autobus scolaire (7,75), les entrées et sorties de l'école (8,16), les toilettes (7,95) puis dans les rues pour se rendre à l'école (7,48).

La perception des élèves en ce qui a trait à l'efficacité des moyens mis en place pour prévenir et arrêter la violence (8,01), l'intimidation (7,67) et la cyberintimidation (7,69) est plus élevée ou similaire à celle des élèves de l'ensemble des écoles pour ces mêmes questions (7,67 ; 7,66 ; 7,26). L'appréciation des élèves quant à la qualité des relations est encore une fois supérieure; relations chaleureuses et amicales avec l'ensemble du personnel (8,36 versus 7,83 pour les élèves de l'ensemble des écoles) et les relations entre les élèves (7,96 versus 7,69 pour les élèves de l'ensemble des écoles). Par contre, les élèves perçoivent qu'ils sont bien informés des règles prévues au code de vie (9,52 versus 8,85).

Quant aux employés, leur perception vis-à-vis l'efficacité des mesures mises en place pour prévenir et contrer la violence entre les élèves (6,94) et l'intimidation (incluant la cyberintimidation) entre les élèves (6,71) est plus faible que celle des élèves de l'école. Ces perceptions plus faibles sont également observées pour les employés de l'ensemble des écoles (7,60 et 7,46).

EN BREF

Dans l'ensemble, les élèves de 5^e et 6^e année de l'école semblent assez satisfaits de l'enseignement, des encouragements de leurs enseignants, des méthodes employées. Les élèves aiment leur école et paraissent au courant du code de vie en vigueur. Par ailleurs, il y a certains problèmes en lien avec le sentiment de sécurité à quelques endroits dans l'école et autour de celle-ci. Par ailleurs, le personnel pense qu'il est encore possible d'améliorer les moyens pour contrer la violence et l'intimidation.

Un sondage supplémentaire à l'intention des élèves a démontré que le sentiment de sécurité chez les élèves était meilleur en 2018-2019 qu'à l'automne 2017.

Communication école-famille

Le niveau de satisfaction des parents relativement à la communication école-famille est élevé. Entre autres, les parents jugent, qu'en général, il est facile de communiquer avec les enseignants de leur enfant (9,05). Ils estiment aussi être bien informés de la progression des apprentissages de leur enfant (8,32) et de son comportement (8,53). Par contre, le sondage fait ressortir deux aspects plus faibles que les résultats énoncés plus haut : l'appréciation globale de la collaboration école-famille (7,93) et l'information concernant les apprentissages à réaliser en cours d'année dans toutes les matières (7,60). Le sondage révèle que les parents accordent une très grande importance aux différentes facettes de la communication école-famille (cotes de 9,28 à 9,74).

Quant aux employés, ils jugent que leur école informe régulièrement les parents :

- de la progression des apprentissages (8,05);
- des difficultés d'apprentissages de leur enfant (8,20);
- des difficultés au niveau de relations interpersonnelles de leur enfant (7,95) ;
- des réussites scolaires de leur enfant, notamment lorsque ses réussites constituent initialement un défi pour l'élève (8,05).

Le sondage réalisé met en lumière l'importance qu'accordent les employés quant à la qualité des échanges école-famille (cotes de 8,42 à 8,58). Les employés de l'école ont également mentionné que l'engagement des parents est un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de l'élève (9,48). Globalement, le niveau de satisfaction des parents et des employés quant aux énoncés ci-haut se compare à l'ensemble des écoles de la CSP.

EN BREF

En somme, les parents sont généralement satisfaits de l'ouverture du personnel et de la communication école/famille. Ils peuvent facilement recevoir et donner des informations sur la progression des apprentissages et sur le comportement de leur enfant. Toutefois, ils désireraient être mieux informés quant aux apprentissages à réaliser en cours d'année dans toutes les matières. Les employés croient aussi en une bonne collaboration avec les parents et estiment que l'engagement de ceux-ci est nécessaire pour la réussite des élèves.

Équipe-école:

Développement professionnel et partage des meilleures pratiques

Équipe-école

Développement professionnel et partage des meilleures pratiques

Les employés de l'école De La Broquerie sont généralement fiers de leur milieu de travail (8,39) et considèrent qu'ils ont un bon cercle de collègues et de collaborateurs (8,28). Les membres du personnel se sentent valorisés (8,09) et sentent qu'ils peuvent s'exprimer et faire valoir leurs idées pour améliorer l'organisation du travail (8,27). Les employés accordent de l'importance à utiliser le plein potentiel de l'ensemble des compétences de l'équipe (8,70) et considèrent que l'expertise de leurs collègues contribue au développement de leur propre expertise (8,43). Par contre, les employés estiment que les rencontres entre les collègues ne constituent pas suffisamment un moment d'apprentissages (7,86). De plus, ces derniers aimeraient prévoir plus de temps à l'intérieur des heures régulières de travail pour des rencontres avec leurs collègues (6,45). Ces résultats sont comparables à ceux de l'ensemble des écoles de la CSP.

Toutefois, les membres du personnel pensent qu'il est souhaitable d'améliorer les transitions (préscolaire-primaire et primaire-secondaire). Les employés nomment à cet effet que l'organisation de rencontres (4,00; ensemble des écoles 6,07) et le temps alloué (3,13; ensemble des écoles 5,30) entre les enseignants du primaire et du secondaire pour échanger sur les pratiques et les contenus disciplinaires sont insuffisants. Les employés souhaitent la formation d'un comité de travail sur les transitions (préscolaire-primaire et primaire-secondaire).

De façon générale, les employés estiment que les écoles n'ont pas assez de moyens pour améliorer la réussite scolaire des élèves (5,67) (ensemble des écoles 6,82) et que ces dernières n'ont pas suffisamment d'autonomie pour répondre aux besoins des enfants (4,62). Par ailleurs, ils considèrent que des mesures de soutien pour les difficultés en lecture, en écriture et en mathématiques sont prévues (8,19). Toutefois, leur perception quant aux mesures de soutien pour les élèves vivant des difficultés d'engagement et de motivation scolaire est faible (5,67). Ce dernier résultat est nettement en deçà de celui de l'ensemble des employés de la CSP (6,82).

EN BREF

Pour conclure, les membres du personnel considèrent faire partie d'une équipe positive où l'opinion de tous peut être entendue. Toutefois, le temps pour échanger entre collègues ainsi que l'établissement d'une meilleure collaboration lors des transitions préscolaire-primaire et primaire-secondaire sont des éléments à considérer. Les employés jugent aussi que les écoles ne possèdent pas tous les moyens afin d'améliorer la réussite scolaire des élèves. En contrepartie, ces derniers constatent que l'école De La Broquerie a des mesures de soutien prévues pour pallier les différentes difficultés académiques des élèves.

Réussite des élèves

LECTURE

Taux de réussite aux épreuves uniques de la commission scolaire en 2^e année et du MESS en 4^e et 6^e année français lecture

	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	école	CSP	école	CSP	école	CSP
2 ^e année	91,4%		95,9%	83,2%	82,7%	
4 ^e année	90,7%	89,9%	95,8%	90,8%	90,2%	88,4%
6 ^e année	95,8%	94,4%	91,3%	92,1%	88%	87,8%

Moyenne des résultats à aux épreuves uniques de lecture en 2^e année selon les sexes

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Tous	84,8%	81,3%	74%
Filles	88,9%	83,4%	70,3%
Garçons	78,7%	78,8%	77,6%
Écart	10,2%	4,6%	-7,3%

Moyenne des résultats aux épreuves uniques de lecture en lecture 4^e année selon les sexes

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Tous	78,6%	79,4%	79,9%
Filles	80,1%	79,8%	82,4%
Garçons	77,2%	78,8%	76%
Écart	2,9%	1%	6,4%

Moyenne des résultats aux épreuves uniques de lecture en 6^e année selon les sexes

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Tous	79,7%	80,6%	72,9%
Filles	81,3%	83,9%	75,8%
Garçons	78,2%	78%	69,7%
Écart	3,1%	5,9%	6,1%

Résultats moyens des élèves en lecture selon les cycles en comparaison avec les élèves qui détiennent un plan d'intervention en 2017-2018

	École	EHDAA	ÉCART
1 ^e cycle	81,6%	70%	11,6%
2 ^e cycle	80,7%	65,2%	15,5%
3 ^e cycle	77%	72,7%	4,3%

À l'exception de l'année 2017-2018, les taux de réussites aux épreuves uniques sont généralement bons et atteignent la cible de 90 % de la commission scolaire des Patriotes. En 6^e année de cette année d'exception, on constate également une baisse au niveau de l'ensemble de la commission scolaire qui n'atteint pas non plus la cible. Finalement, en 2^e année, un contexte particulier explique l'importante baisse de rendement par rapport aux années

précédentes et qui confirme l'écart entre les EHDAA et les autres élèves.

Au cours des trois dernières années, aux épreuves uniques de lecture, nous constatons que les résultats moyens des élèves sont plutôt stables. En 2017-2018, les résultats en 6^e année sont plus faibles que les années antérieures. Cependant, nous observons un écart qui varie entre 1% et 10.2% en défaveur des garçons.

Finalement, nous relevons que la moyenne des résultats des élèves ayant un plan d'intervention est significativement plus basse que celle des autres élèves de l'école avec des écarts selon les cycles qui varient de 4,3% à 15,5%. Cet écart est moins marqué au 3^e cycle.

ÉCRITURE

Taux de réussite aux épreuves uniques du MESS en 4^e et 6^e année en français écriture

	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	école	CSP	école	CSP	école	CSP
4 ^e année	90,7%	91,1%	93,8%	93,4%	93,4%	93,4%
6 ^e année	88,6%	93,1%	97,8%	95,8%	72%	92,7%

Moyenne des résultats aux épreuves uniques d'écriture en 4^e année selon les sexes

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Tous	77,9%	77,3%	77,8%
Filles	83,1%	80,3%	80,6%
Garçons	73%	74,1%	73,3%
Écart	10,1%	6,2%	7,3%

Moyenne des résultats aux épreuves uniques d'écriture en 6^e année selon les sexes

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Tous	71,2%	78,3%	69,6%
Filles	72,7%	79,6%	73,2%
Garçons	69,8%	77,2%	65,7%
Écart	2,9%	2,4%	7,5%

Résultats moyens des élèves en écriture selon les cycles en comparaison avec les élèves qui détiennent un plan d'intervention en 2017-2018

	École	EHDAA	ÉCART
1^e cycle	79,6%	67,2%	12,4%
2^e cycle	77,2%	64,7%	12,5%
3^e cycle	75%	66,9%	8,1%

Les taux de réussites aux épreuves ministérielles en 4^e année en écriture sont bons et similaires à ceux de l'ensemble de la commission scolaire des Patriotes. En 6^e année, nous constatons qu'ils sont très variables d'une année à l'autre malgré le fait que les taux de

l'ensemble de la CSP demeurent plutôt stables. On note que le taux de réussite pour 2017-2018 est significativement plus bas que ceux des années antérieures et en deçà de celui de la CSP.

Les résultats moyens aux épreuves uniques d'écriture en 4^e année sont stables autour de 77%. Par ailleurs, les résultats moyens en 6^e année sont plus faibles. De façon générale, l'écart entre les garçons et les filles varie entre 2,4% et 10,1% en défaveur des garçons.

Pour terminer, nous relevons que la moyenne des résultats des élèves ayant un plan d'intervention est significativement plus basse que celle des autres élèves de l'école avec des écarts selon les cycles qui varient de 8,1% à 12,5%. Cet écart est moins marqué au 3^e cycle.

MATHÉMATIQUE

Taux de réussite aux épreuves uniques du MESS en compétence résoudre en mathématique 6^e année

	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	école	CSP	école	CSP	école	CSP
6 ^e année	87,8%	80,9%	93,3%	91,1%	90%	91%

Taux de réussite aux épreuves uniques du MESS en compétence raisonner en mathématique 6^e année

	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	école	CSP	école	CSP	école	CSP
6 ^e année	77,6%	80%	89,1%	86,9%	92%	91%

Moyenne des résultats aux épreuves uniques de mathématique compétence résoudre en 6^e année selon les sexes

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Tous	78,3%	83,7%	74,6%
Filles	76,3%	80,6%	79,9%
Garçons	80%	85,8%	72,2%
Écart	-3,7%	-5,2%	7,7%

Moyenne des résultats aux épreuves uniques de mathématique compétence raisonner en 6^e année selon les sexes

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Tous	72,1%	81,3%	77,2%
Filles	72,4%	77,3%	76,5%
Garçons	71,9%	84,5%	78%
Écart	0,5%	-7,2%	-1,5%

Résultats moyens des élèves dans la **compétence raisonner** en mathématique selon les cycles en comparaison avec les élèves détenant en plan d'intervention en 2017-2018

	Ecole	EHDAA	ÉCART
1^e cycle	83,4%	77,3%	6,1%
2^e cycle	81,2%	71%	10,2%
3^e cycle	80%	71,9%	8,1%

Résultats moyens des élèves dans la **compétence résoudre** en mathématique selon les cycles en comparaison avec les élèves détenant en plan d'intervention en 2017-2018

	Ecole	EHDAA	ÉCART
1^e cycle	81,8%	75,7%	6,1%
2^e cycle	82,8%	77,5	5,3%
3^e cycle	81.8%	77%	4,8%

Les taux de réussite des compétences résoudre et raisonner sont bons. De plus, ceux de la compétence raisonner en 6^e année progressent depuis les trois dernières années comme ceux de l'ensemble des élèves de la commission scolaire.

La moyenne des résultats aux épreuves uniques des deux compétences en mathématiques est variable. Contrairement aux compétences en français, l'écart entre les garçons et les filles est généralement défavorable aux filles, mais est moins important qu'en lecture et en écriture.

Toujours en mathématique, on constate un écart entre les résultats des élèves ayant un plan d'intervention et les autres. Ce dernier est plus significatif dans la compétence raisonner

EN BREF

Français	
ÉLÉMENTS POSITIFS	ZONES DE VULNÉRABILITÉ
<ul style="list-style-type: none"> Taux de réussite en lecture Taux de réussite en écriture 4^e année Taux de réussite généralement au-dessus de la cible de 90% L'écart entre les résultats des élèves ayant un plan d'intervention et les autres est moins grand au 3^e cycle 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de réussite en 2017-2018 en écriture 6^e année Écart défavorable aux garçons (de 1% à 10,2%) Écart défavorable aux élèves ayant un plan d'intervention (de 4,3% à 15,5%) Résultats moyens en écriture plus bas qu'en lecture

Mathématique	
ÉLÉMENTS POSITIFS	ZONES DE VULNÉRABILITÉ
Taux de réussite de la compétence raisonner à l'épreuve du MEES en augmentation L'écart des élèves ayant un plan d'intervention est moins important qu'en français	Écart généralement défavorable aux filles (de 1,5% à 7,2%) Écart défavorable aux élèves ayant un plan d'intervention (de 4,8% à 10,2%)

5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article I les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Mission

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

Vision

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel.

Après un travail collaboratif, les membres du personnel ont déterminé que la vision de notre école est : *Au cœur de la Broquerie, ensemble on grandit, ensemble on réussit*

Valeurs

Notre énoncé de valeurs constitue les leviers pour planifier les améliorations souhaitées.

Pour l'équipe-école De La Broquerie les valeurs préconisées sont celles de collaboration, d'attitudes positives et de respect afin de réaliser notre vision.

Engagements

Nous, les membres du personnel de l'école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.

Collaboration

L'équipe-école s'engage à se soutenir, mettre en commun ses idées, ses compétences et utiliser ses forces pour former une équipe efficace.

Attitude positive

L'équipe-école s'engage à voir le côté positif des situations, se mettre en mode solutions devant les différents défis et formuler des commentaires constructifs dans le plaisir et la bonne humeur.

Respect

L'équipe-école s'engage à communiquer en étant attentif à l'autre, tout en acceptant les divergences d'opinions.

6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

Enjeu A : Bien-être

(En lien avec l'orientation III du PEVR : Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire.)

Orientation : Contribuer à l'équilibre physique et psychologique de tous les élèves.

Objectif : D'ici juin 2022, les élèves participeront à 30 minutes par semaine d'activités structurées.

Indicateur : Le nombre de minutes d'activités structurées par semaine.

Situation actuelle : Présentement, les élèves participent à différentes activités à l'école, mais nous n'avons pas d'activités structurées qui sont en lien avec l'équilibre physique et psychologique des élèves.

Cible : 30 minutes par semaine d'activités structurées.

Enjeu B : Les transitions

(En lien avec l'orientation II du PEVR : Évoluer de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques.)

Orientation : Favoriser les transitions harmonieuses par la mise en place de pratiques efficaces et probantes.

Objectif : D'ici juin 2022, chaque année, 5 activités de transition auront lieu pour le passage préscolaire-primaire et 5 autres pour le passage primaire-secondaire.

Indicateur : Le nombre d'activités de transition par année.

Situation actuelle : Présentement, les élèves vivent 3 activités annuelles de transition préscolaire-primaire et 4 activités annuelles de transition primaire-secondaire.

Cible : 5 activités annuelles de transition préscolaire-primaire et 5 activités annuelles de transition primaire-secondaire.

Enjeu C : Écriture

(En lien avec l'orientation I du PEVR : Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel.)

Orientation : Contribuer à améliorer la compétence de tous les élèves en écriture.

Objectif : D'ici juin 2022, réduire de 1% l'écart négatif de la moyenne des résultats des élèves de 6^e année aux examens ministériels en écriture en la comparant avec leur moyenne obtenue en 4^e année.

Indicateur : Les résultats obtenus, par une même cohorte, aux examens du ministère en écriture de 4^e année et de 6^e année.

Situation actuelle : En moyenne, si nous regardons les résultats sur une période de cinq ans, les élèves ont un écart d'environ 3% entre leurs résultats aux examens ministériels en écriture de 6^e année et leurs résultats alors qu'ils étaient en 4^e année (perte d'environ 3%).

Année	Résultats à l'épreuve unique d'écriture de 6 ^e année	Résultats de ces mêmes élèves à l'épreuve unique d'écriture lorsqu'ils étaient en 4	Écart (6 ^e – 4 ^e)
2017-2018	69,6%	77,9% (2015-2016)	-8,3%
2016-2017	78,3%	75,3% (2014-2015)	3%
2015-2016	71,2%	74,4% (2013-2014)	-3,2%
2014-2015	80,1%	79,8% (2012-2013)	0,3%
2013-2014	71,0%	79,8% (2011-2012)	-8,8%
Moyenne sur 5 ans	74,04%	77,44%	-3,4%

Cible : Réduire de 1% l'écart négatif d'ici 2022.

7. Transmission et diffusion du projet éducatif

- Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement, CE18-19-65, et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1^{er} juillet 2019.
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9. Reddition de compte du projet éducatif

Le projet éducatif prend effet le 1^{er} juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

Annexe I : Principaux encadrements légaux

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.

218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.